

**Conseil d'Administration du 14 novembre 2014**

**Résolution n° 2014/ 27- CA**

**Représentation du Parc national des Ecrins au comité de pilotage du Contrat de développement durable Alpes Sud Isère (CDDRA)**

Le Conseil d'Administration,

Vu la lettre en date du 12 juin 2014 de Monsieur Gilles STRAPPAZZON, Chef du projet local du CDDRA, demandant au Parc national des Ecrins de désigner un représentant au comité de pilotage du CDDRA,

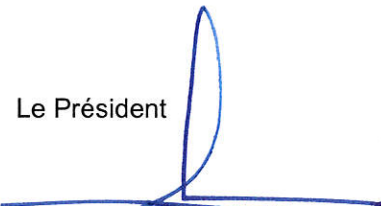
Vu les débats en séance,

Vu la candidature de Monsieur Bernard HERITIER.

Décide :

1. Monsieur Bernard HERITIER est désigné comme représentant du Parc national des Ecrins au comité de pilotage du Contrat de développement durable Alpes Sud Isère (CDDRA)
2. Le directeur fera connaître la présente délibération au chef du projet local du CDDRA.

Le Président



Christian PICHOU

Le Directeur



Bertrand GALTIER